

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'Organisation Internationale DIANOVA, Lausanne.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Organisation Internationale DIANOVA, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Assemblée alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

La société Catalunya en Miniatura se trouve toujours en situation de surendettement au 31 décembre 2016. Nous attirons en conséquence l'attention sur le fait que si la provision constituée ne devait pas être suffisante et que le montant net de la participation détenue à hauteur d'Euro 333'000.00 devait s'avérer être surévalué, le résultat ainsi que les capitaux propres de l'association seraient présentés pour un montant trop favorable.

Nous relevons qu'une partie de la provision pour risques généraux a été attribuée, au cours de l'exercice 2016, à la provision sur prêts et débiteur Catalunya en Miniatura. La valeur nette au 31 décembre 2016 de la créance totale attribuée à cette société s'élève à Euro 135'348,80. Nous vous rendons dès lors attentifs aux conséquences financières qui pourraient survenir si l'emprunteur ne pouvait faire face à cet engagement.







En outre, l'intégralité des placements financiers figurant à l'actif du bilan pour un montant de Euro 220'000.00 sont garantis en faveur de Banco Popular Español SA afin de couvrir les engagements de la société Catalunya en Miniatura. Nous attirons également votre attention sur les incidences économiques qui pourraient découler de l'incapacité de la société concernée à les respecter.

AMS Audit SA (501 332)

Elisabeth PAÏTA

Vanessa GRANDJEAN

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

Carouge, le 1^{er} juin 2017

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe).
- Comptes de résultat localisé de l'exercice 2016.